

BAUD COMMUNAUTE, ORGANISATRICE DE LA MOBILITÉ

18/11/2025

Depuis l'année 2022, Baud Communauté est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et détient à ce titre la compétence d'organisation de la mobilité sur les six communes du territoire : Baud, Guénin, La Chapelle-Neuve, Melrand, Pluméliau-Bieuzy, Saint-Barthélemy.

En complémentarité d'autres acteurs institutionnels, telle que la Région Bretagne qui organise le transport de voyageurs sur les lignes de bus BreizhGo, **l'intercommunalité intervient en développant des services de mobilité et en concourant au développement de pratiques de déplacement plus durables et solidaires**. C'est le cas par exemple avec **le Schéma Directeur des Mobilités Douces adopté dernièrement** qui prévoit de futurs aménagements en faveur des cyclistes dès le courant de l'année 2026.

Par ailleurs, **Baud Communauté va prochainement élaborer un Plan de Mobilité Simplifié** dans l'objectif de faire un état des lieux des pratiques de déplacement et de se doter d'une politique de mobilité adaptée aux besoins de tous les usagers. Afin de mener cette politique en concertation avec les acteurs du territoire, **un appel à candidature pour intégrer le Comité des partenaires de la mobilité est lancé aux habitants des six communes**.

Une instance de concertation

Le Comité des partenaires de la Mobilité, c'est **un groupe de concertation où les habitants, les associations d'usagers, les entreprises et les élus se retrouvent ensemble pour réfléchir aux projets et aux enjeux liés aux déplacements sur le territoire** principalement, mais aussi vers l'extérieur. Le Comité se réunit au moins une fois par an afin d'émettre des avis simples mais obligatoires sur des sujets liés à la mobilité tels que : l'adoption de documents de planification, le développement de services de mobilité, l'aménagement d'infrastructures de mobilités douces, etc.

Comment y participer ?

Du 24 novembre 2025 au 24 décembre 2025, un appel à candidature est lancé aux habitants pour intégrer le Comité. Jusqu'à 6 titulaires et 6 suppléants seront tirés au sort pour y participer de façon bénévole. Deux conditions sont nécessaires : il faut être majeur et résider dans l'une des six communes du territoire. Si ces conditions sont remplies, vous pouvez faire acte de candidature jusqu'au 24 décembre 2025 en remplissant le bulletin d'inscription disponible sur le site internet de Baud Communauté : <https://www.baud-communaute.bzh/>
Vous y trouverez également tous les détails de l'appel à candidature.

Contact : mobilites@baudcom.bzh ou <https://www.baud-communaute.bzh/>